

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

**Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :**

**<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>**

**Fiches pratiques de service-public.fr**

#### **Achat à distance**

L'achat à distance consiste à acheter un bien ou une prestation de services sur internet, par catalogue, téléphone, téléachat, publipostage, SMS, etc. Les contrats portant sur les achats à distance sont réglementés. En tant que consommateur, vous bénéficiez d'un certain nombre de droits. Certains achats sont toutefois exclus de la réglementation sur les contrats à distance.

- Informations du consommateur avant la commande
- Conclusion de la commande
- Paiement de la commande
- Délai de rétractation du consommateur
- Livraison du bien ou exécution de la prestation de services
- Recours en cas de litige

#### **Pour en savoir plus**

- Guide des achats en ligne  
Source : Institut national de la consommation (INC)
- Acheter sur internet en 10 questions-réponses  
Source : Institut national de la consommation (INC)
- Conseils pratiques pour acheter en ligne sur des sites européens  
Source : Centre européen des consommateurs France
- Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad)  
Source : Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad)
- Garanties et retours en Europe  
Source : Commission européenne
- Site de la Commission des clauses abusives  
Source : Commission des clauses abusives

#### **Services en ligne**

- Demander une nouvelle livraison en cas de colis non reçu  
Modèle de document
- Réclamer au vendeur la livraison d'un article conforme à celui commandé  
Modèle de document
- Se rétracter suite à l'achat à distance d'un bien  
Modèle de document
- Mettre en demeure le vendeur de rembourser les sommes versées suite à l'exercice de son droit de rétractation  
Modèle de document
- Réclamation en cas de litige de consommation transfrontalier dans l'Union européenne  
Téléservice
- Réclamation en cas de litige avec une entreprise membre de la Fédération des entreprises de vente à distance : service de médiation  
Téléservice
- Déposer une plainte concernant un achat effectué sur un site internet étranger  
Téléservice
- Signaler un contenu internet illégal (internet-signalement : Pharos)  
Téléservice
- Demander l'annulation du contrat passé par son enfant mineur et un remboursement  
Modèle de document
- Demander l'annulation d'un contrat conclu par téléphone  
Modèle de document

#### **Plus**



**Services techniques: Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre  
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00